



## La Rémunération est la cause principale des démissions à Sopra Steria Group :

En 2022, il y a eu 1775 démissions à Sopra Steria Group représentant 14,9% des effectifs.

82% de ces démissions ont fait l'objet d'un entretien par la Direction afin d'en déterminer les causes :

Le résultat : quel que soit l'âge, l'ancienneté ou la classification des salariés démissionnaires, la raison principale est :

**LA REMUNERATION**, adossée à des raisons secondaires, telles que des départs pour des perspectives professionnelles meilleures ailleurs qu'à Sopra Steria Group et des projets personnels / réorientation de carrière ailleurs qu'une ESN !

Ce qui est inquiétant, c'est la géographie des départs, ainsi les sites principaux de démissions en 2022 (au-delà de la moyenne nationale) sont : 26% des effectifs d'Annecy, puis 24% pour Angers, 23,7% pour Montpellier, 22,8% pour Grenoble, 21,5% pour Tours et Clermont Ferrand, 19,9% pour Strasbourg, 19,8% pour Lille les Près, 17% pour Lyon, 16,4% Metz et 15,7% PARIS => **S3i**, se demande pourquoi ces sites ont connu autant de démissions en 2022 !

A contrario, fait-il bon à vivre à Toulon avec 1,6% de démissions, Albi avec 4,2%, Rodez 6,9%, Brest 8,1%, Le Mans 9,1%, Rouen 9,2%, Orléans 11,3%, Nantes 11,9%, Toulouse 12,7%, Rennes 12,8%, Nice 13,2%, Pau 13,6%, Aix 14,1%, Bordeaux et Niort 14,5% ?

En Janvier 2023, le nombre de départs est de 145 salariés. Il n'y a donc pas de baisse des démissions à SSG !

Même si le marché est concurrentiel, **S3i** demande à la Direction de tenir compte de la raison des départs à savoir :

**LA REMUNERATION et réfléchir à une évolution des CRH qui empêcherait les démissions !**

## Avis du CSE SSG sur la réduction des M<sup>2</sup> sur le site de Lille les Près :

**S3i** porte à votre connaissance l'avis rendu par le CSE SSG concernant la 1<sup>ère</sup> grand projet d'envergure de réduction des coûts de l'immobilier dans l'entreprise :

*La politique immobilière du groupe évolue avec un objectif clairement énoncé : faire des économies.*

*Pour Lille, la fermeture du bâtiment B est censée permettre une économie de 1,9M€, hors frais de pénalité de sortie de bail, hors frais associés à l'isolement du bâtiment B et des nouveaux travaux et hors reprise des amortissements. Actuellement les élus du CSE n'ont aucune information sur ces frais et ne savent donc pas quelles seront les économies réelles, qui seront de plus dépendantes des sous-locations qui auront pu être trouvées.*

*En divisant 1,9M€ par les 4631m<sup>2</sup> du bâtiment B, on obtient un prix au m<sup>2</sup> par an de 410€. Il est aisé de trouver des bureaux à louer sur Lille pour moins de 200€/m<sup>2</sup>/an. Dans ces conditions, il apparaît très optimiste de penser que le bâtiment B pourra être sous-loué à hauteur du coût supporté par l'entreprise.*

*Le bail étant actif et sans sortie intermédiaire jusqu'au 31/08/2028, il est impératif de réussir à sous-louer pour limiter les pertes, à défaut d'être "rentable", d'autant que les travaux d'aménagement sont envisagés avant même de savoir si des entreprises répondront aux offres de sous-location.*

*La perte du bâtiment B implique la perte de 452 postes de travail, de 4631m<sup>2</sup>, de 55% de places de parking sous-sol (108 places restantes) et de 56% en aérien (32 places restantes). Cette diminution drastique des locaux aura au mieux un impact nul sur les conditions de travail pour une économie discutable et incertaine.*

*Le bâtiment A restant sera parfois occupé au maximum de ses capacités, ce qui laissera peu de marge pour une augmentation des effectifs et nécessitera une organisation inter-projets dont les conséquences impacteront les salariés.*

*Les élus du CSE comprennent la logique économique de l'entreprise associée au fait que le télétravail génère une sous-occupation des locaux, mais s'inquiètent des conséquences sur les conditions de travail des salariés qui risquent de se retrouver dégradées (stress lié à la recherche de place, bureau comme parking, achèvement des travaux insatisfaisants, imposition des jours de présence sur site afin de coller au mieux à la vie des projets).*

*Les élus seront donc particulièrement vigilants sur l'exécution de la fermeture du bâtiment B et les travaux d'aménagement du bâtiment A.*

**Pour S3i, c'est un avis négatif sur tous les aspects, n'hésitez pas à contacter S3i si vous êtes impactés négativement par cette réduction des m<sup>2</sup> à Lille les près !**



Pour retrouver des informations complémentaires, connectez-vous sur notre site Internet : <http://www.S3i-france.com>

Abonnez vous à notre Newsletter : <http://www.S3i-france.com/nous-contacter>  
Pour nous contacter : [contact@S3i-france.com](mailto:contact@S3i-france.com)

### Toujours d'actualité : le Retour CRH !

Si vous avez eu un retour CRH catastrophique ou aucune augmentation en Janvier 2023.

Contactez **S3i** pour que nous puissions vous assister !...